

Rapporteur : M. HUBERT

6

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 FEVRIER 2020

ACQUISITION PAR LA VILLE D'UN LOCAL COMMERCIAL
SITUE 1 RUE DE L'EGLISE A ANTONY

RAPPORT

La Ville souhaite continuer à revitaliser l'activité commerciale en centre-ville, et notamment dans la rue de l'Eglise.

Dans cet objectif, par une décision du 19 décembre 2019, la Ville a préempté le fonds de commerce à usage de restaurant situé au 1 rue de l'Eglise.

Dans la continuité et afin de maîtriser totalement cet emplacement, des négociations ont été entreprises avec le propriétaire des murs pour les acquérir. Ces dernières ont favorablement abouti.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'acquisition du local commercial sis 1 rue de l'Eglise au prix de 700.000 € à la SCI AD et autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous les actes y afférents.

OBJET : ACQUISITION PAR LA VILLE D'UN LOCAL COMMERCIAL SITUE 1 RUE DE L'EGLISE A ANTONY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2241-1 ;

VU le plan de situation ;

VU l'estimation de France Domaine ;

VU l'accord sur le prix proposé par le vendeur ;

VU l'avis favorable émis par la Commission de l'Urbanisme et des Travaux,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de soutenir et revitaliser l'activité commerciale en centre-ville notamment dans la rue de l'Eglise ;

CONSIDERANT l'opportunité d'acquérir les murs du local commercial situé 1 rue de l'Eglise après avoir préempté par décision du 19 décembre 2019 le fonds de commerce dudit local ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1^{er} : Approuve l'acquisition du local commercial, constitué d'un rez-de-chaussée de 92,92 m², d'un sous-sol de 53 m² et d'une cour de 25,45 m², situé dans la copropriété du 1 rue de l'Eglise, cadastré AJ 37, lot de copropriété n°19, au prix de 700.000 € à la SCI AD.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous actes y afférents.

ARTICLE 3 : Dit que la dépense correspondante sera inscrite au budget des exercices concernés.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire